



Sud Estuaire
communauté de communes

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA
QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE
L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Exercice 2019

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

SOMMAIRE

1. Caractérisation technique du service	1
1.1. Présentation du territoire desservi	1
1.2. Mode de gestion du service	1
1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)	2
1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)	2
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service	3
2.1. Modalités de tarification	3
2.2. Recettes	3
3. indicateurs de performance	4
3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)	4
4. Tableau récapitulatif des indicateurs	6

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau **intercommunal**

- Nom de la collectivité : Communauté de Communes du Sud-Estuaire
- Caractéristiques : EPCI
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Contrôle des installations	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entretien des installations	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Traitement des matières de vidange	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Réhabilitation des installations	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Réalisation des installations	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi : Saint-Brevin-les-Pins, Corsept, Paimboeuf, Saint-Viaud, Frossay et Saint-Père-en-Retz.
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui Non
 - Saint-Brevin-les-Pins – Date d'approbation : 28 avril 2014
 - Corsept – Date d'approbation : 29 mars 2004
 - Paimboeuf – Pas de zonage (entièrement collectif)
 - Saint-Viaud – Date d'approbation : 18 octobre 2018
 - Frossay – Date d'approbation : 29 novembre 2018
 - Saint-Père-en-Retz – Date d'approbation : 21 décembre 2018
- Existence d'un règlement de service : Oui, date d'approbation : 19/10/2017

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en délégation de service public : affermage

Nom du délégataire : Véolia Eau

Date de début de contrat : 1^{er} janvier 2018

Date de fin de contrat : 31 décembre 2024

Nombre d'avenants et nature des avenants : 0

Missions du délégataire : Contrôle de conception et de réalisation des ANC neufs ou réhabilités, recensement des systèmes ANC existants et mise à jour annuelle, diagnostic des installations, contrôle périodique des installations conformes.

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert une population estimée à 8 838 habitants¹ pour 2 946 installations et un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 29 854 habitants (source INSEE au 01/01/2020).

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 29 % au 31/12/2019 (29,60 % en 2018).

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

		Exercice 2018	Exercice 2019
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	20
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20	20
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	30	30
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	30	30
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	0	0
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	0	0
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	0	0

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2019 est de 100 (100 en 2018).

¹ Sur la base de trois personnes par foyer.

2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif permet de couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations).

Les tarifs applicables en 2019 et 2020, par délibérations du 18 octobre 2018 et du 17 octobre 2019, sont les suivants :

PRESTATIONS	TARIFS H.T. au 01/01/19		TARIFS H.T. au 01/01/20	
	Montant VEOLIA EAU	Montant revenant à la C.C.S.E.	Montant VEOLIA EAU	Montant revenant à la C.C.S.E.
Contrôles de conception	56,03 €	7,15 €	57,12	7,15 €
Contrôles de bonne exécution	101,87 €	7,15 €	103,84	7,15 €
Contre - visite de bonne exécution	71,31 €	0,00 €	72,68	0,00 €
Contrôle de bon fonctionnement	96,78 €	7,15 €	98,64	7,15 €
Contrôle dans le cadre d'une vente	163,00 €	7,15 €	166,14	7,15 €

2.2. Recettes

Libellé	2018			2019		
	Quantité	VEOLIA	C.C.S.E.	Quantité	VEOLIA	C.C.S.E.
Contrôle de conception*	77	3 832,04 €	550,55 €	89	4 983,58€	636,35€
Contrôle lors de vente	52	8 428,72 €	371,80 €	40	6 498,67€	286,00€
Contrôle de bonne exécution*	76	6 937,24 €	543,40 €	70	7 115,94€	500,50€
Contre-visite de bonne exécution				1	71,31€	-
Contrôle de bon fonctionnement	3 047	31 290,58 €	3 925,18 €	2 920	39 914,92€	2 977,89€
Décomptes entrants – sortants						
Annulations						
Montant total produits		50 116,78 €	4 760,93 €		58 584,42€	4 400,74€

3. INDICATEURS DE PERFORMANCE

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2019**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2019**.

$$\text{taux de conformité des dispositifs d'assainissement collectif} = \frac{\text{nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité}}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} * 100$$

	2018	2019
1. Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	1 134	1199
2. Nombre d'installations non conformes avec impact sur le milieu (AB-NC-NZ)	1400	1407
<i>Dont installations avec rejet brut</i>	474	476
3. Nombre d'installations non conformes sans impact sur le milieu (NA)	366	323
4. Nombre d'installations non visitées ou refus	20	17
5. Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	2 920	2946
Taux de conformité (1+3)/5	51,40 %	51,70%

3.2. Contrôles de bon fonctionnement

	2011-2017	2018	2019
CORSEPT	331	3	4
FROSSAY	507	3	151
ST BREVIN LES PINS	338	14	19
ST PERE EN RETZ	545	5	155
ST VIAUD	285	0	72
TOTAL	2006	25	401

87,00 % des installations contrôlées en 2019 sont jugées non acceptables (349).

3.3. Contrôles de conception

	2011-2017	2018	2019
CORSEPT	54	13	12
FROSSAY	120	12	23
ST BREVIN LES PINS	113	13	24
ST PERE EN RETZ	173	20	27
ST VIAUD	78	6	13
TOTAL	538	64	99

Les contrôles de conception portent à 73,70 % (73) sur des dispositifs réhabilités et 26,30 % (26) sur des dispositifs neufs.

Les types de dispositif choisis sont répartis comme suit : 20,20 % de filière traditionnelle (20), 35,40 % de micro-station (35), 33,30 % de filtre compact (33) et 11,10 % de phyto-épuration (11).

3.4. Contrôles de bonne exécution

	2011-2017	2018	2019
CORSEPT	42	11	12
FROSSAY	94	17	13
ST BREVIN LES PINS	82	13	15
ST PERE EN RETZ	128	19	26
ST VIAUD	61	7	6
TOTAL	407	67	72

Les contrôles de bonne exécution portent à 84,70 % (61) sur des dispositifs réhabilités et 15,30 % (11) sur des dispositifs neufs.

Les types de dispositif installés sont répartis comme suit : 115,30 % de filière traditionnelle (11), 50,00 % de micro-station (36), 27,80 % de filtre compact (20) et 6,90 % de phyto-épuration (5).

3.5. Diagnostics réalisés dans le cadre d'une vente

	2011-2017	2018	2019
CORSEPT	55	6	5
FROSSAY	103	11	8
ST BREVIN LES PINS	102	12	10
ST PERE EN RETZ	116	13	16
ST VIAUD	59	7	3
TOTAL	435	49	42

76,20 % des installations contrôlées en 2019 sont jugées non acceptables (32).

4. TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

		Valeur 2017	Valeur 2018	Valeur 2019
D301.0	Estimation de la population desservie	8 847	8 760	8 838
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	100	100	100
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	51,80 %	51,40 %	51,70 %